

ASL «LE MANET RESIDENCE»  
11 RUE DE LA GRANDE BRIERE  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

## Procès-Verbal

*Madame, Monsieur,  
Chers propriétaires,*

*Nous avons le plaisir de vous remettre ci-après le procès verbal de l'Assemblée Générale de votre Association. Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et nous vous prions d'agréer, chers propriétaires l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

Sur convocation du gestionnaire, le cabinet EUROPE IMMO CONSEIL, par lettre recommandée avec accusé de réception, les propriétaires de l'Association Syndicale Libre LE MANET se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle du gymnase Pierre de Coubertin à Montigny le Bretonneux

**Sont présents ou représentés :**

AID MALIK (1), AMIAUD DANIEL (1), ANGEE (1), BONE JEROME (1), BOUDIER (1), BOURS (1), CAILLIEZ (1), CAULLET GILLES (1), CHAPIRA (1), CRESPEAU (1), DAVY (1), DESCHAMPS (1), FERNANDES (1), FRETET JEAN LUC (1), GALLAIRE (1), GASCOIN (1), HANSER (1), JARDIN PHILIPPE (1), JACQUES DE DIXMUDE OUCHABOT (1), JENDRZEJCZAK JEAN MARIE (1), JUSTE (1), LEVY DIDIER (1), LOVISA (1), MERLIN (1), MORICHON PASCAL (1), PERKIC YANNICK (1), PHILIPPE (1), RICHET FRANCIS (1), ROZE CHRISTIAN (1), SATURNIN (1), VOUTHY (1), TIBERIO SYLVAIN (1), TRIVIER (1), WAEBER FREDERIC (1), WARNAN (1)

Représentant 35 / 62 Tantièmes sont présent ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

**Ne sont ni présents ou représentés :**

BARCIKOWSKY BORIS-PILVEN FLORE (1), BASSO (1), BLAYSE (1), BORDEAU (1), BOUGAULT (1), CHRUN (1), CIESCO/LEGER (1), COLLET (1), DE PERETTI JEAN PIERRE (1), DEMILLY (1), DORCKEL (1), DUBUQUOI (1), GAGNEPAIN (1), GARCIA FRANCIS (1), GRAVERON (1), HABOT (1), JOIADE (1), JUNQUA ANTOINE (1), LEBRIS (1), LEGAY BENOIT (1), LEMESLE (1), MERILLON THIERRY (1), PARENT MICHELE (1), PETITGAND (1), PICARD CLAUDE (1), POUPON FRANCOISE (1), RIALET (1) Représentant 27 / 62 Tantièmes

La séance est déclarée ouverte à 19h15 après signature de la feuille de présence.

CR  
IR

Résolution N°1 :

**ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Conformément aux statuts de l'Association Syndicale Libre, le Directeur **Monsieur ROZE** est Président de séance.

Résolution N°2 :

**ELECTION DU PREMIER SCRUTATEUR**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, procède à l'élection d'un premier assesseur.

**Monsieur AID**

- Ont voté pour :  
35 / 35Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°3 :

**ELECTION DU DEUXIEME SCRUTATEUR**

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, procède à l'élection d'un deuxième assesseur.

**Monsieur BONE**

- Ont voté pour :  
35 / 35Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°4 :

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, procède à l'élection du secrétaire de séance.

**Elisabeth HIRCHY et Monsieur ALARCON Cabinet EIC**

- Ont voté pour :  
35 / 35Tantièmes

- Se sont abstenus :

CR R V J B

Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°5 :

**RAPPORT DES MEMBRES DU BUREAU RELATIF A L'EXECUTION DE LA MISSION (sans vote)**

Résolution N°6 :

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2008/2009**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve sans réserve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges de l'exercice 2008/2009 arrêtés au 30/06/2009 qui ont été adressés à chaque membre.

Sont joints à la présente:

\* Etat du relevé détaillé des dépenses du 01/07/2008 au 30/06/2009

\* Annexes 1,2,3,4

- Ont voté pour :  
35 / 35Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°7 :

**QUITUS AU GESTIONNAIRE DE SA GESTION**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne QUITUS à EUROPE IMMO CONSEIL, gestionnaire, de sa gestion pour l'exercice arrêté à la date du 30/06/2009.

- Ont voté pour :  
35 / 35 Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°8 :

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GESTIONNAIRE.**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme gestionnaire le Cabinet EUROPE IMMO CONSEIL, 2 Avenue de la Villedieu 78990 ELANCOURT pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice suivant arrêté au 30/06/2009 et au plus tard jusqu'au 31 mars 2011.

L'Assemblée Générale, approuve le contrat de Syndic, fixant le montant de ses honoraires et les modalités d'exécution de sa mission. Le montant des honoraires annuels de gestion

CR                  JR

courante sont fixés à la somme de : **2 075.00 Euros TTC** (Dont TVA 19.60%) + Etat des prestations particulières joint en annexe du contrat de Syndic.

L'Assemblée Générale, mandate le Président de séance pour signer le contrat de Syndic.

- Ont voté pour :  
35 / 35 Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°9 :

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'A.S.L.**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, procède à l'élection des membres du bureau après en avoir enregistré les démissions et les candidatures.

Noms des personnes constituant à ce jour le bureau de l'ASL:

- Monsieur MERLIN
- Monsieur ROZE **Directeur élu pour une durée de 3 ans**
- Monsieur BONE
- Monsieur AID
- Monsieur DAVY

Se présentent :

- Monsieur MERLIN
- Monsieur BONE
- Monsieur AID
- Monsieur AMIAUD

- Ont voté pour :  
35 / 35 Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°10 :

**REAJUSTEMENT DU BUDGET 2009/2010**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve le budget de fonctionnement pour la période du 01/07/2009 au 30/06/2010 d'un montant de **14240.00 TTC**. Budget détaillé joint à la présente convocation.

- Ont voté pour :  
35 / 35 Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

cc 

Résolution N°11 :

**APPROBATION DU BUDGET 2010/2011**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve le budget de fonctionnement pour la période du 01/07/2010 au 30/06/2011 d'un montant de **14240.00TTC**. Budget détaillé joint à la présente convocation.

- Ont voté pour :  
35 / 35 Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N° 12 :

**RENOUVELLEMENT CONTRAT ESPACES VERTS**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du contrat joint à la convocation d'assemblée générale, approuve le nouveau contrat INSERPRO pour une dépense annuelle d'un montant de **6 220.28 €TTC**

- Ont voté pour :  
35 / 35 Tantièmes

- Se sont abstenus :  
Néant

- Ont voté contre :  
Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N° 13 :

**ELAGAGE GENERAL**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des devis joints à la convocation d'assemblée générale décide de réaliser les travaux d'élagage pour un montant maximum de **5023.20 €uros TTC**

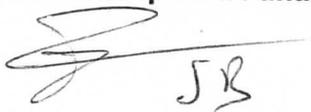
Exigibilité : 1er Avril 2011

- Ont voté pour :  
32 / 35 Tantièmes

- Se sont abstenus :  
ROZE (1)

- Ont voté contre :  
LEVY (1), JARDIN (1) 2 / 35 Tantièmes

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

cc   JB

**Arrivé de Monsieur PETITGAND ANDRE (1) à 20H15.**

Résolution N°14 :

**ELAGAGE BUTTE**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du devis joint à la convocation d'assemblée générale, donne son accord

Pour réaliser les travaux d'élagage butte pour un montant de

- Travaux :

- Ont voté pour :

Néant

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

36 / 36 Tantièmes

**Cette résolution est refusée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N°15 :

**PLANTATION BUTTE**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du devis joint à la convocation d'assemblée générale, donne son accord au devis INSERPRO

Pour réaliser les travaux de plantation de pieds de pervenche butte pour un montant de 299.00 €uros .

**Financement : Budget de fonctionnement**

- Ont voté pour :

36 / 36 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Résolution N° 16 :

**LOCATION DES TOITURES DES GARAGES**

L'assemblée générale après avoir reçu toutes explications utiles et informations nécessaires décide de louer les toitures des garages à un fournisseur d'énergie afin qu'il soit procédé au remplacement des toitures actuelles en fibrociment (amiante) aux frais du fournisseur d'énergie.

Les garages étant privatifs cette résolution est sans objet.

Résolution N° 17 :

**Questions diverses :**

Il est demandé aux propriétaires d'entretenir les espaces verts et élaguer les arbres dont ils ont la jouissance.

ce    JB

➤ Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30 .

**Le Président,**  
ROZE  
CHRISTIAN



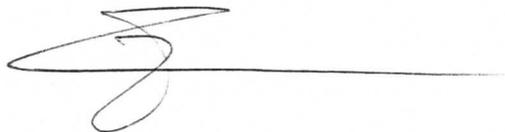
**1<sup>er</sup> Scrutateur,**  
AID MALIK

**2<sup>ème</sup> Scrutateur,**  
BONE JEROME

**Le secrétaire**  
Le cabinet EUROPE  
IMMO CONSEIL - E.  
HIRCHY - S.  
ALARCON



\*\*\*\*\*



## Budget prévisionnel

Immeuble : 039 - ASL "LE MANET RESIDENCE"		Exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009			
COMPTES DE CHARGES	Dépenses 07-08	Budget 08-09	Dépenses 08-09	Prévision 09-10	Prévision 10-11
<b>001 - CHARGES COMMUNES GENERALES</b>					
190-FOURNITURES DIVERSES		77.00 €			
195-ACHAT PAR CONSEIL SYNDICAL	152.82 €	100.00 €		100.00 €	100.00 €
201-CHARGES DIVERSES			85.40 €		
230-ELECTRICITE	54.46 €	60.00 €	52.57 €	60.00 €	60.00 €
450-ABONNEMENT CABLE	3 349.24 €	3 500.00 €	3 506.72 €	3 500.00 €	3 500.00 €
480-CONTRAT ESPACES VERTS	7 959.36 €	8 150.00 €	8 052.20 €	6 000.00 €	6 000.00 €
490-CONTRAT ASSURANCES		624.00 €		630.00 €	630.00 €
510-TRAVAUX D'ENTRETIEN					
520-TRAVAUX DIVERS	1 064.44 €				
650-FRAIS BANCAIRES	225.96 €	92.00 €	63.32 €	65.00 €	65.00 €
810-IMPOTS & TAXES			110.00 €	150.00 €	150.00 €
880-PRODUITS FINANCIERS	126.08 €				
910-HONORAIRES SYNDIC	1 975.00 €	2 034.25 €	2 034.25 €	2 075.00 €	2 075.00 €
920-HONORAIRES ASSEMBLEE GENERALE		40.00 €	308.21 €	400.00 €	400.00 €
950-VACATIONS DIVERSES			294.31 €	300.00 €	300.00 €
960-FRAIS DE CONVOCATION A.G.		140.00 €			
970-FRAIS ADMINISTRATIFS	117.09 €	217.00 €	100.09 €	120.00 €	120.00 €
980-FRAIS DE POSTE	787.10 €	650.00 €	720.86 €	800.00 €	800.00 €
990-LOCATION DE SALLE	35.00 €		35.00 €	40.00 €	40.00 €
Total catégorie	15 846.55 €	15 684.25 €	15 362.93 €	14 240.00 €	14 240.00 €
Total Immeuble	15 846.55 €	15 684.25 €	15 362.93 €	14 240.00 €	14 240.00 €